

être solidaires dans l'école, c'est...

## Promouvoir des valeurs communes

- La défense de l'école publique, laïque et gratuite
- La promotion d'un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents
- Le partenariat : parents coéducateurs, membres à part entière de la communauté éducative et de l'établissement scolaire

## S'engager auprès d'autres parents

- Dans les écoles et les établissements scolaires : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe
- Dans les commissions départementales : bourses, transports, appel, affectation...
- Lors des discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Inspecteur d'Académie, élus...)
- Par toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves

## Rejoindre

### la première Association de parents d'élèves

- La fcppe est la première et la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public.
- Avec ses **120.000 élus** dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- Ses **325.000 adhérents** sont une force de proposition et d'action présente dans des milliers d'établissements scolaires.

## être informé

### ❖ Information

- "La Revue des Parents" : un journal bimestriel sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews...



### • La Lettre

- "La Famille et l'école" : deux fois par mois des informations en bref sur le système scolaire et la vie de la Fédération.



- Un site Internet : <http://www.fcpe-assoc.fr>

### ❖ Formation

- La formation et l'information des parents d'élèves, délégués et élus

### ❖ Services

- Un outil thématique de référence : l'annuaire du parent d'élèves (la vie d'un conseil local, le 1<sup>er</sup> degré, le 2<sup>e</sup> degré...)
- Des bourses aux livres, des séjours linguistiques...

Avec la fcpe,  
solidaires dans l'école



fcpe

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques

Reconnue d'utilité publique



ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE : pourquoi la MAE. La MAE n° 1 de l'assurance scolaire, connaît bien les risques scolaires. L'indemnité est élevée. Elle propose des prestations performantes adaptées et des remboursements dès le 1<sup>er</sup> euro. Une fédération de parents qui est à votre service, qui défend et qui défend votre droit. Pour en savoir plus, contactez-nous au 01 47 51 91 91. Site internet : [www.mae.fr](http://www.mae.fr)

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques

18710, Le Val-de-Belle - 92501 Paris cedex 8 - Tél : 01 47 51 91 91 - Fax : 01 47 51 91 79 - Site internet : [www.fcpe-assoc.fr](http://www.fcpe-assoc.fr) - Email : [info@fcpe-assoc.fr](mailto:info@fcpe-assoc.fr)

Bulletin d'adhésion 2007 / 2008

# Un rôle actif dans la scolarité

## FCPE FINISTÈRE

### Le rôle des Administrateurs Départementaux

Des parents comme vous, élus des conseils locaux. Ils représentent les familles dans les instances de participation : conseils de discipline, commissions d'appel, commissions des bourses, commissions de l'enseignement spécialisé, Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, Conseil Académique de l'Éducation Nationale.

Au siège départemental, vous trouverez accueil, documentation, conseils...

## LA FCPE 29 REVENDIQUE

- *Aliments, Espaces, Pratiques*
- la gratuité pour tous,
- l'allègement des effectifs par classe,
- la scolarisation des enfants de 2 ans,
- un remplacement immédiat des enseignants absents,
- une véritable éducation à l'orientation positive des jeunes,
- la promotion de la langue et de la culture régionale dans les établissements publics,
- l'intégration des jeunes handicapés,
- une véritable médecine scolaire, des postes d'infirmiers, un service social,
- un statut de délégué-parent,
- la continuité du service public de l'éducation : par la création de collèges publics dans les secteurs dépourvus.



Si vous avez des enfants dans plusieurs établissements, veuillez renvoyer un bulletin à chaque Conseil local en précisant celui auquel vous avez versé votre adhésion.

A

B

**FCPE 29**  
1, rue Ch.-E.-Guillaume - 29200 BREST  
Tél. 02.98.02.48.98

Mail : [fcpe29@wanadoo.fr](mailto:fcpe29@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.fcpe29.fr>

Permanences : du lundi au vendredi,  
de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Date et signature :

Total  €

La Revue des Parents  
à 6 pour les non adhérents

La Famille et l'École  
(abonnement mensuel)

**12,96** €

Remettre ce bulletin

accompagné du règlement correspondant  
au conseil local de l'Établissement

Envoyez-le à votre Conseil local type

A

ou à défaut au Conseil départemental

B

Nom, prénom du père : .....

Nom, prénom de la mère : .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

Tel. domicile ..... E-mail .....

Tel. portable ..... Conseil local .....

	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>e</sup> ENFANT	3 <sup>e</sup> ENFANT	4 <sup>e</sup> ENFANT
Nom de l'enfant				
Prénoms				
Date de naissance				
Établissement rattaché à la rentrée				
Classe fréquentée à la rentrée				

Validation sans signature par famille, il est important de remplir correctement la bulletin en inscrivant les coordonnées de tous vos enfants scolarisés.

**Adhésion** Renvoyez un bulletin d'adhésion par établissement\*

1 Adhésion par famille  
dont Revue des Parents (3,36 €)\*\* **21,00** €

Part locale

J'ai déjà adhéré dans l'établissement

Je ne verse donc que la part locale **3,00** €

Abonnements

La Revue des Parents  
à 6 pour les non adhérents

€

La Famille et l'École  
(abonnement mensuel)

**12,96** €

Total  €

Remettre ce bulletin

accompagné du règlement correspondant  
au conseil local de l'Établissement

Envoyez-le à votre Conseil local type

A

ou à défaut au Conseil départemental

B

Soutenez-vous ?

Participer aux activités du  
Conseil de Parents d'Élèves

Être candidat au Conseil d'École  
maternelle-primaire

Être candidat au Conseil d'Administration  
(Collège, Lycée, LP)

Être délégué type au Conseil de classe,  
préciser laquelle .....

Un reçu fiscal

Prenez contact avec la fcpe locale  
ou départementale

Êtes-vous adhérent en 2006/2007 ?

\*Le montant de votre adhésion peut donner lieu à la déduction  
d'un reçu fiscal qui permet d'obtenir une réduction  
d'impôt égale à 6% de la somme versée, dans la limite de  
20 % de votre revenu imposable.

\*\*Revue familiale

Date et signature :

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la fcpe.

à conserver

C'est votre adhésion qui permet le fonctionnement  
de l'association de parents d'élèves fcpe